



# Pesticides : Bien éliminer les bidons et les emballages

Les **Produits Phytosanitaires Non Utilisés (PPNU)** et les **Emballages Vides de Produits Phytosanitaires (EVPP)** sont à apporter dans une déchetterie habilitée à recevoir les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) - *Renseignez-vous auprès de votre déchetterie habituelle avant de vous déplacer.*

Les emballages vides doivent être au préalable rincés et l'eau de rinçage utilisée dans le pulvérisateur.


Pour les professionnels (agriculteurs, entreprises, collectivités...), il existe une filière dédiée, elle est nommée ADIVALOR. Des collectes spécifiques sont régulièrement organisées.

Pour en savoir plus : <https://www.adivalor.fr/>



Pour les particuliers, retrouvez les points de collectes les plus proches de chez vous sur : <https://www.ecodds.com/particulier/>



 **Ne jamais rincer les emballages et les pulvérisateurs dans l'évier !** Pulvériser directement les eaux de rinçage dans le jardin, à l'écart d'un point d'eau et d'une bouche d'égout, sur une surface non imperméabilisée (enherbée de préférence).

**Contact : CATEP (Cellule d'Animation Eau Potable et pluviale)**

Service Eau, Développement Durable, Énergie

Direction de l'Environnement

Tel : 02.32.81.68.73

